

Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale

Québec 

BILAN DE L'AN 1 (2013-2014)

**Comité intersectoriel
sur la contamination environnementale
dans l'arrondissement La Cité-Limoilou**



30 septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES**Table des matières**

1. Contexte	3
2. Mandat du Comité et composition	4
3. Bilan des activités du CICEL	5
4. Volet communications	6
5. Bilan des activités des membres du Comité pour actualiser les recommandations.....	6
5.1 Méthodologie	6
5.2 Recommandations du directeur de santé publique	6
Recommandations aux générateurs de risque	6
Recommandations au MDDELCC.....	7
Recommandations à la Ville de Québec.....	7
Recommandations au MTQ.....	7
5.3 Synthèse des résultats du questionnaire	7
6. Perspectives	9

1. Contexte

L'arrondissement La Cité-Limoilou présente un cumul de facteurs de risques environnementaux et de nuisances pour la santé de sa population qui mérite une approche globale et concertée. Un épisode de contamination par des matériaux transbordés au port de Québec a été l'élément déclencheur d'une mobilisation citoyenne importante dès octobre 2012. La Direction régionale de santé publique (DRSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale a déposé un avis de santé publique en avril 2013 portant spécifiquement sur le nickel. Dans cet avis, le directeur de santé publique concluait ainsi sur les effets du nickel sur la santé :

*« Le nickel et ses composés, comme plusieurs autres contaminants présents dans La Cité-Limoilou peuvent entraîner des problèmes de santé chez une personne exposée, selon la concentration du contaminant dans l'air et la durée d'exposition. L'analyse réalisée par la DRSP à partir des informations disponibles permet d'affirmer que **la population en général ne devrait pas ressentir d'effets significatifs sur sa santé à court terme.** Par contre, les personnes hypersensibles ou ayant d'une allergie au nickel pourraient être affectées. [...] De même, si les concentrations de nickel ne diminuent pas dans l'air, les taux de nickel présents pourraient contribuer à favoriser le développement d'un très petit nombre de cancers dans la population de La Cité-Limoilou (pour une exposition qui dure toute la vie). **Mais même si ce risque est relativement faible, il apparaît nécessaire d'agir compte tenu du fait qu'il s'agit d'un cancérigène** (pour certains composés de nickel seulement cependant) **pour lequel il est possible de***

***réduire l'exposition.** De plus, le nickel s'additionne à de nombreux autres contaminants cancérigènes dans l'air, dans l'alimentation et à d'autres facteurs de risque comme les habitudes de vie incluant le tabagisme. Ainsi, **il convient de réduire au maximum les émissions dans l'air de contaminants.** »*

L'avis de santé publique concluait sur une perspective plus large :

Toutefois, le nickel ne représente qu'un des éléments qui contaminent l'air de ce territoire. En effet, toute une gamme de polluants présents dans l'air ambiant de cette zone industrielle et de la zone résidentielle riveraine affecte la qualité de l'air qui est un déterminant important de la santé. [...] En conséquence, il est clair que le dossier de la qualité de l'air doit être traité dans son ensemble et que le directeur de santé publique doit pouvoir compter sur les organisations/autorités/instances concernées pour atteindre ses objectifs de protection de la population et de réduction des risques dans ce territoire.

L'avis de santé publique se terminait sur une série de recommandations que nous reprendrons dans la section 4 du présent bilan.

Certes, les citoyens de l'arrondissement La Cité-Limoilou apprécient leur vie de quartier. Toutefois, cela s'accompagne de désagréments tels qu'un cumul de facteurs de risque, notamment un volume important de trafic routier (voitures et camions) qui circule dans le quartier, un incinérateur qui fonctionne à plein rendement, un port

de manutention de matériaux en vrac très actif et diverses industries de tailles variées. Même si les émissions de ces différents générateurs de risque, pris individuellement, demeurent souvent à l'intérieur des normes imposées, elles contribuent à la charge polluante de l'arrondissement. Cette situation préoccupe la DRSP depuis quelques années déjà.

Dans ce contexte, le directeur de santé publique a souhaité mobiliser plusieurs acteurs, dont le milieu industriel du secteur, la Ville de Québec, les ministères et des représentants-citoyens en vertu de l'article 55 de la Loi sur la santé publique (LRQ S-2.2) qui stipule que :

« Lorsqu'un directeur de santé publique constate l'existence ou craint l'apparition dans sa région d'une situation présentant des risques élevés de mortalité, d'incapacité ou de morbidité évitable pour la population

ou pour un groupe d'individus et qu'à son avis, il existe des solutions efficaces pour réduire ou annihiler ces risques, il peut demander formellement aux autorités, dont l'intervention lui paraît utile, de participer avec lui à la recherche d'une solution adéquate dans les circonstances. »

Le **Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou** (CICEL) était donc ainsi créé. La première tâche des membres conviés a été d'adopter un mandat de même qu'un calendrier de travail. Selon le directeur de santé publique, ce lieu d'échanges et de discussions doit permettre la conciliation des usages en abordant globalement et collectivement le problème de la contamination environnementale dans La Cité-Limoilou.

2. Mandat du Comité et composition

L'énoncé du mandat du Comité tel qu'adopté par ses membres le 16 décembre 2013 se lit ainsi :

- Réduire à la source les émissions de contaminants dans l'air ambiant provenant de l'arrondissement La Cité-Limoilou.
- Mettre en place des mesures de mitigation appropriées et réalistes qui permettront de réduire la contamination dans l'air ambiant.

Le Comité est une instance de concertation visant l'échange d'information, la compréhension de la problématique et la proposition d'actions que chaque autorité/instance/organisation

prendra dans le respect de ses responsabilités afin de répondre au mandat du Comité.

Le mandat du Comité est reconduit en avril de chaque année. À cet égard, les membres du Comité ont statué, lors de leur rencontre du 28 avril 2014, de reconduire les travaux du Comité tant que la qualité de l'air ambiant ne serait pas significativement améliorée.

Les autorités/instances/organisations qui siègent actuellement à ce Comité sont :

- Administration portuaire de Québec (APQ);
- AIM;
- Arrimage du Saint-Laurent (ASL);
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC);
- Conseil régional de l'environnement région de la Capitale nationale (CRE-CN);
- Direction régionale de santé publique (DRSP);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);
- Ministère du Transport du Québec (MTQ);
- Papiers White Birch (usine de Stadacona);
- Ville de Québec.

3. Bilan des activités du CICEL

La fréquence des rencontres a été fixée à un maximum de quatre (4) par année. Toutefois, elle pourra être augmentée selon l'état de la situation. Quoi qu'il en soit, les membres du Comité ont été assidus à participer et se sont rencontrés à quatre (4) reprises depuis avril 2013. Les rencontres ont eu lieu les 4 et 25 avril 2013, le 16 décembre 2013 et le 28 avril 2014, pour un total de près de 11 heures de rencontres.

Au cours de ces rencontres, les membres ont :

- assisté à une présentation de la situation d'un point de vue de santé publique;
- défini et adopté le mandat du CICEL;
- pris connaissance de l'avis de santé publique sur le nickel;
- revu les recommandations du directeur de santé publique et fait le point à leur égard;
- assisté à la présentation des organisations membres (opérations, mesures de mitigation, plans futurs);
- fait un état de situation du suivi des recommandations du directeur de santé publique afin de préparer le bilan de l'an 1;
- discuté du volet communications lié à ce dossier.

4. Volet communications

En matière de communication, les enjeux ont été nombreux. D'abord en ce qui a trait au dépôt de l'avis de santé publique en avril 2013, à la création du comité intersectoriel et en ce qui concerne les mesures mises en place par les différents acteurs afin de limiter les impacts environnementaux reliés à leurs activités respectives.

Une conférence de presse, des demandes médias et des entrevues ont été réalisées sur différents objets reliés tant à la position de la santé publique sur les effets sur la santé du nickel, que sur les travaux menés par le comité intersectoriel. Une veille médiatique est effectuée et un suivi des enjeux de communication est fait à chacune des rencontres du comité.

5. Bilan des activités des membres du Comité pour actualiser les recommandations

5.1 Méthodologie

Pour établir le suivi des recommandations du directeur de santé publique, un questionnaire a été distribué à tous les membres du comité le 11 avril dernier. Le questionnaire visait à documenter à quel point les membres avaient réussi à atteindre les recommandations qui leur avait été adressées (voir section 5.2) et, le cas échéant, les raisons qui les en avaient empêchés. Par la même occasion, les membres étaient invités à faire des suggestions relativement au fonctionnement du comité, à la mise en œuvre des actions, à la collaboration entre les membres du comité et concernant des moyens pour atteindre les objectifs du comité. Tous les membres ont répondu au questionnaire.

5.2 Recommandations du directeur de santé publique

Dans son avis de santé publique daté d'avril 2013, le directeur de santé publique a formulé huit recommandations qui s'adressaient tantôt aux générateurs de risque, au MDDELCC, au MTQ ou à la Ville de Québec. Nous reprenons dans les lignes qui suivent chacune de ces recommandations :

Recommandations aux générateurs de risque

1. Qu'ils développent ou actualisent leur plan d'action visant à réduire la contamination par le nickel et les autres contaminants.
2. Qu'ils mettent en place les bonnes pratiques pour faire en sorte que leurs opérations génèrent le moins de contamination possible pour les citoyens riverains.
3. Qu'ils impliquent les citoyens riverains dans leur prise de décision concernant la gestion des risques environnementaux associés à leurs activités.

Recommandations au MDDELCC

4. Qu'il suive l'évolution de la contamination par le nickel et les autres contaminants de l'air ambiant (en particulier : NO, particules, ozone, SO₂, CO) associés aux activités industrielles locales dans le temps pour que l'efficacité des mesures mises en place par les générateurs de risque puisse être appréciée.
5. Qu'il réalise un bilan de la contamination des sols par le nickel et d'autres contaminants, en particulier : métaux (Pb, Hg, Ni, Be, Cr, Cd) et composés organiques semi-volatils (HAP, PCDD/F, BPC) dans les secteurs riverains des activités industrielles de La Cité-Limoilou.
6. Qu'il assure, pour une période de trois ans, d'obtenir des mesures sur les contaminants atmosphériques pour l'ensemble du territoire de La Cité-Limoilou, afin d'apprécier l'efficacité des mesures mises en place par les générateurs de risque et qu'il en saisisse le directeur de santé publique rapidement.

Recommandations à la Ville de Québec

7. Qu'elle intensifie ses activités de nettoyage et de verdissement (incluant le recouvrement des sols à nu) dans l'arrondissement La Cité-Limoilou.

Recommandations au MTQ

8. Qu'il intensifie ses activités de nettoyage le long des routes et autoroutes sous sa responsabilité, situées dans l'arrondissement La Cité-Limoilou.

5.3 Synthèse des résultats du questionnaire

Une synthèse des résultats est présentée ci-dessous.

En somme :

- Tous les membres du comité ont répondu au questionnaire.

En ce qui concerne les générateurs de risque :

- Le niveau d'atteinte des recommandations varie de 50 % à 100 %;
- Les recommandations ont été bien comprises et des actions ont déjà été entreprises, toutefois des considérations administratives (ex. : obtention de certification, élaboration d'une stratégie d'actions plus étoffée) font en sorte qu'il reste du travail à faire, mais les générateurs ont démontré une volonté à poursuivre le travail;
- Les actions mises en place ont ciblé principalement des mesures de réduction des intrants et des extrants, des ajouts/modifications dans la manière de mener les opérations, de la surveillance des émissions de même que la recherche d'une plus grande concertation avec les citoyens riverains et les partenaires.

En ce qui concerne la Ville de Québec :

- En matière de verdissement, le niveau d'atteinte des recommandations a dépassé les objectifs.
- La Ville assure la gestion d'un programme de revitalisation par verdissement des ruelles situées sur l'ensemble du territoire incluant l'arrondissement La Cité-Limoilou.
- La Ville a poursuivi son programme de plantation d'arbres et d'arbustes en vue de le compléter en 2015.
- En matière de nettoyage le long des routes et autoroutes sous sa responsabilité, le niveau d'atteinte de la recommandation est complet.
- Ainsi le programme de nettoyage a été bonifié, passant de deux interventions par année à cinq par année avec la possibilité d'une intervention supplémentaire en fin de saison selon la météo.

En ce qui concerne le MDDELCC :

- Le niveau d'atteinte des recommandations varie de « en cours » à « en partie » à « complètement ».
- Ainsi, le MDDELCC poursuit la surveillance de l'évolution de la contamination par le nickel à partir de la station Des Sables et Beaucage. Ces résultats ont été divulgués sur le site Internet du MDDELCC jusqu'en décembre 2013. Par la suite, les normes horaire et annuelle de nickel dans les particules totales en suspension (PST) ayant été remplacées par une norme journalière (24 heures) de nickel présent dans les particules de moins de 10 microns (PM₁₀), il y a eu une période (janvier à juillet 2014) pendant laquelle les données de nickel n'ont pas été publiées sur Internet. Elles

étaient toutefois transmises à la DRSP. Depuis juillet 2014, une figure disponible sur Internet est amendée mensuellement, indiquant la proportion des échantillons prélevés qui respectent la norme journalière de nickel dans les PM₁₀.

- Il a réalisé un bilan de la contamination des sols par le nickel et autres métaux. Toutefois, le bilan de la contamination par les composés organiques semi-volatils dans les sols n'a pas été réalisé.
- Enfin, la surveillance sur une période de trois ans est présentement en cours pour l'ensemble du territoire de La Cité-Limoilou.

En ce qui concerne le MTQ :

- La recommandation adressée au MTQ n'a pas été mise en œuvre en raison de problème contextuel (secteur en construction). Toutefois, le représentant du MTQ nous assure que des mesures seront prises en accord avec la Ville de Québec dans un avenir rapproché.

En somme, le directeur de santé publique (DSP) est satisfait des travaux du CICEL et de la participation de ses membres. Les générateurs de risque ont appliqué et mis en place une série de mesures en cohérence avec les recommandations du DSP. Ces mesures contribueront à améliorer la connaissance de la contamination environnementale dans le secteur et à améliorer la qualité de l'air dans La Cité-Limoilou. L'adéquation des mesures mises en place pour améliorer la qualité de l'air ambiant avec des données d'échantillonnage permettra, dans les années à venir, d'objectiver la pertinence de ces mesures.

6. Perspectives

Les membres du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans l'arrondissement La Cité-Limoilou sont sensibles à la situation qui prévaut dans le secteur et réitèrent leur engagement à poursuivre leurs travaux en cohérence avec le mandat du comité en vue de réduire à la source les émissions de contaminants dans l'air ambiant et, le cas échéant, de mettre en place les mesures de mitigation appropriées et réalistes permettant de réduire la contamination de l'air ambiant dans le secteur La Cité-Limoilou.

Pour ce contexte,

- 1) des échanges auront lieu avec l'ensemble des membres du comité pour déterminer un plan d'action conjoint couvrant la période 2014-2015 (an 2) et 2015-2016 (an 3);
- 2) la Direction régionale de santé publique présentera une analyse complémentaire à l'avis de santé publique déposé en avril 2013 pour faire état de la situation actuelle dans le secteur visé relativement au nickel et ses effets à la santé.